

**PROCEDURE DE GESTION DES ETUDIANTS INSCRITS SUR LES LISTES
MINISTERIELLES HAUT NIVEAU OU DEMANDANT LA RECONNAISSANCE DU
STATUT ELITE SPORTIVE UNIVERSITAIRE**

SITES DE PAU, MONT DE MARSAN ET CÔTE BASQUE

★ Les étudiants inscrits sur les listes ministérielles bénéficient des droits qui leur sont donnés par la loi sur le sport. Il leur est malgré tout demandé de se faire recenser auprès de leurs scolarités et du service des sports (SUAPS).

Cela leur permettra de pouvoir être notés, **si et seulement si ils se sont inscrits administrativement au SUAPS** et après concertation avec les responsables élite sportive universitaire de chaque site de l'UPPA et les enseignants susceptibles de les accueillir dans leurs cours ou lors des compétitions universitaires (**ces dernières étant le support principal de leur évaluation, un calendrier avec plusieurs dates sera proposé**).

★ Pour celles et ceux qui ont un très bon niveau national dans la pratique fédérale il y a une possibilité d'être « assimilés haut niveau » par une commission du service des sports de l'université et de bénéficier dans la mesure du possible d'aménagements dans leurs parcours universitaires.

ETAPE 1 : les informations et les procédures

- Envoi d'un message sur la liste des étudiants inscrits, ainsi qu'un affichage dans les locaux du SUAPS afin de prévenir tous les candidats potentiels et les inviter à se faire recenser
- Remplir le dossier de demande de statut élite sportive universitaire envoyé par mail, téléchargé sur le site du SUAPS ou venir le récupérer au SUAPS
- L'étudiant(e) lors de son inscription coche dans son dossier la case stipulant qu'il ou elle est athlète de haut niveau (inscription sur les listes ministérielles) ou qu'il ou elle demande à être assimilé(e) dans l'élite sportive universitaire

ETAPE 2 : l'identification

- Les étudiants remplissent la fiche de renseignements et fournissent les justificatifs demandés.
- Le dossier complet doit être déposé, dans les délais, au SUAPS avant la date le 1^{er} Octobre 2017

ETAPE 3 : traitement des dossiers par la commission

- Cette dernière valide ou non l'attribution du statut élite sportive universitaire
- Les étudiants sont informés de la décision de la commission
- Une liste est affichée et mise sur le site du SUAPS
- Les scolarités reçoivent par courriels cette liste

Etape 4 : en cas de modification du planning initial d'entraînements / compétitions

- Toute modification du planning d'entraînements / compétitions doit être signalée, en déposant un nouveau planning / convocation au secrétariat
- Si ce nouveau planning implique une impossibilité de participer à un contrôle continu : informer **immédiatement** l'enseignant concerné
- Si ce nouveau planning implique une impossibilité de participer à la session d'examen : informer **immédiatement** le responsable de l'élite sportive universitaire au SUAPS : sebastien.frisou@univ-pau.fr (PAU), herve.dubertrand@univ-pau.fr (CÔTE BASQUE, MONT DE MARSAN) et le responsable des examens de votre structure
- **Toute modification doit être transmise avant la date des nouveaux entraînements / compétitions**

Obligations des étudiants assimilés élite sportive universitaire (le non-respect de celles-ci entrainera la perte de ce statut) :

- Participation aux compétitions FF Sport U ou actions en faveur de l'AS UPPA en concertation avec un responsable Elite Sportive Universitaire du SUAPS et le cadre de l'activité
- Remise du planning actualisé d'entraînements / compétitions
- Prévenir tous les enseignants concernés par vos absences : en début de semestre et à chaque changement de planning

Les droits des étudiants assimilés élite sportive universitaire :

- Etre absent en cours pour s'entraîner ou participer à une compétition (à condition de l'avoir mentionné dans son planning et d'avoir informé les enseignants concernés). **Attention : seules les absences anticipées durant les créneaux de compétitions / entraînements sont tolérées**

- Avoir une session d'examen spécifique, si votre planning sportif ne vous permet pas de participer à la session commune à tous les étudiants (à condition de l'avoir mentionné dans son planning et d'avoir informé les enseignants concernés)

FICHE RENSEIGNEMENTS

SCOLARITE

NOM : _____ Prénom : _____
 Tél : _____ Adresse électronique : _____
 N° Carte Etudiant : _____ Coursus formation (UFR L1, L2, L3...) : _____
 Responsable de formation (Nom et prénom) : _____

PRATIQUE SPORTIVE

Sport pratiqué : _____ Club : _____

Niveau de pratique : _____

Demande du statut élite sportive universitaire (entourer la bonne réponse) :

- 1 : athlète de haut niveau liste ministérielle
 2 : assimilé élite sportive universitaire

Pièces à fournir obligatoirement :

- Fiche de renseignements **remplie et signée**
- CV sportif détaillé (niveau, club, titre, sélections régionales, nationales, centre de formation, pôle espoir...)
- Planning annuel d'entraînements / compétitions: semaine « type » si identique toute l'année, par semestre si des modifications régulières. N'indiquer que les compétitions qui nécessitent une absence en cours.
- Attestation liste ministérielle jeunesse et sport valide (pour les étudiants concernés)
- Attestation de l'entraîneur du niveau de pratique (inutile pour les étudiants ayant fourni l'attestation sur liste ministérielle jeunesse et sport)
- Attestations des responsables, départementaux, régionaux, nationaux, centre de formation. Ces attestations doivent comporter **un tampon** de la structure (inutile pour les étudiants ayant fourni l'attestation sur liste ministérielle jeunesse et sport)

Date de la demande : _____

Je soussigné _____ atteste avoir pris connaissance des droits et devoirs inhérents à ce statut (mentionnés dans la fiche « PROCEDURE DE GESTION DES ETUDIANTS SUAPS DEMANDANT LA RECONNAISSANCE DU STATUT ELITE SPORTIVE UNIVERSITAIRE »)

Signature de l'étudiant demandeur : _____

Cadre réservé à la commission :

Liste ministérielle jeunesse et sport	Assimilé élite sportive	Demande non acceptée

Date : _____

Signature des membres de la commission : _____